

## REGLEMENT DU « Le Grand Jeu de Pâques ! »

### Article 1 : Société Organisatrice

La Société atlasformen, SAS, enregistrée auprès du R.C.S. de Paris sous le numéro 449 149 038, dont le siège social est situé au 87 - 89 rue La Boétie – 75008 Paris - France (ci-après dénommée « Atlas For Men » ou « la Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé « le Jeu ») du 01/04/2017 au 17/04/2017.

L'opération est intitulée «**Le Grand Jeu de Paques !**».

Cette opération est accessible à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/ref=ts&fref=ts>.

### Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès d'Atlas For Men et qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web: <https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/ref=ts&fref=ts>.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice, et de son agence de communication, y compris leurs familles (ascendants et descendants directs) et leurs conjoints respectifs (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de la politique de confidentialité des données personnelles suivies par la Société Organisatrice ainsi que des lois et règlements applicable au Jeu en vigueur en France. Le non-respect dudit règlement entraîne de plein droit la disqualification du participant et l'annulation de l'attribution éventuelle des lots, sans recours contre la Société Organisatrice.

### Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit :

Le participant doit se connecter à la fan page Atlas For Men France <https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/ref=ts&fref=ts>. Il

devra ensuite se rendre sur l'onglet « **Le Grand Jeu de Pâques !** », prendre connaissance des modalités de participation puis autoriser l'application.

Une fois ces étapes passées, il devra cliquer sur le bouton « Participez », puis communiquer ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse postale et électronique), et accepter les conditions et modalités du présent règlement pour continuer à jouer.

Puis, Il devra cliquer sur le bouton « Jouez » correspondant au jour de sa participation, puis « Grattez » pour savoir s'il a gagné le lot du jour concerné, selon le mécanisme des instants gagnants.

Chaque participant ne pourra jouer qu'une seule fois par jour mais pourra revenir participer chaque jour pendant toute la durée du Jeu, sauf s'il a déjà gagné un lot.

Le joueur pourra inviter ses amis, soit en publiant sa participation sur son mur, soit en les invitant directement via l'application pour participer au « **Le Grand Jeu de Pâques !** ».

Le joueur pourra également, s'il le souhaite, devenir fan d'Atlas For Men France en cliquant sur le bouton « like » de la fan page.

#### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Les gagnants des lots tels que décrits à l'article 5 ci-dessous seront désignés selon le mécanisme des « instants gagnants ».

Les « instants gagnants » sont déterminés de manière aléatoire sur toute la période du Jeu. La valeur des lots à gagner variera selon les instants gagnants.

L'attribution des lots est effectuée de la manière suivante : en début d'opération, il est défini informatiquement, de manière confidentielle et sécurisée, 20 instants gagnants.

Un lot est affecté à chaque « instant gagnant ». Lorsque le clic d'un joueur sur le bouton « Grattez » coïncide avec un « instant gagnant », le joueur gagne le lot affecté à cet « instant gagnant ». Les résultats des sélections aléatoires sur le serveur informatique sont constatés par un huissier de justice. Chaque jour, un participant gagnera un lot dont la valeur variera selon les jours.

Les participants sauront s'ils ont gagné ou perdu, automatiquement après avoir participé en cliquant sur le bouton « Grattez ».

Un participant ayant déjà gagné un lot ne pourra pas jouer une nouvelle fois pour tenter de gagner un nouveau lot pendant la période du Jeu. En effet, un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse postale et/ou électronique).

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier pour chaque gagnant son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Du seul fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à indiquer leur prénom ou pseudo et leur département de résidence dans toute manifestation publicitaire et/ou promotionnelle, sur le site Internet de la Société Organisatrice et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné, sauf en cas d'interdiction expresse formulée par l'un des gagnants, et adressée à Atlas For Men dans les 30 (trente) jours à compter de la réception de son lot, à l'adresse suivante : Atlas For Men, **Le Grand Jeu de Pâques !** - 87 - 89 rue la Boétie - 75008 PARIS.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées postale et/ou électronique ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité des gagnants avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

#### **Article 5 : Dotations et Acheminement des Lots**

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

3 (trois) Coupe-Poils Electrique : Voici un accessoire bien utile et très pratique pour vous débarrasser de tout poil disgracieux ! Nez, oreilles, sourcils, pattes, cou... ce coupe-poils d'une grande précision vous facilitera la tâche ! Acier inoxydable. Livré avec tête amovible, pochette de rangement nylon, brosse et notice d'utilisation. Fonctionne avec une pile AA (non fournie). Dim. : 13 x 3 x 3 cm env. Couleur : noir - Réf. : S9039 00 - Prix TTC unitaire : 19,90 euros

2 (deux) Pochettes Holster : En vacances, grâce à ce holster, visitez les lieux pittoresques et baladez-vous en pleine nature les mains libres ! Avec sa grande ouverture centrale et ses 2 poches devant zippées, vous pourrez y glisser aisément vos cartes de randonnées ou guides de voyage et bien sûr tous vos effets personnels (papiers d'identité, argent, carte bancaire, clés et téléphone portable). Coupé dans une solide toile canvas, ce holster se porte en bandoulière et s'ajuste d'un geste grâce à sa sangle réglable. 100 % polyester. Coloris : bleu - Dim : 17 x 14 x 8 cm - Réf. : T5045 00 - Prix TTC unitaire : 25,00 euros

3 (trois) paires de Lunettes de Soleil Beach Line : Accessoire indispensable de l'été où que vous partiez, ces lunettes de soleil ont tous les atouts pour vous plaire ! Elles sont légères à porter et vous assurent une excellente protection. Cerclées d'une fine monture métallique, elles se marient avec tout. Leurs branches en métal sont finies avec des embouts de protection en caoutchouc. De catégorie 3, leurs verres teintés noirs vous protégeront efficacement des rayons du soleil. Enfin, elles vous sont livrées avec un étui semi-rigide zippé, doté d'un mousqueton ! Coloris : noir - Réf. S5001 00 - Prix TTC unitaire : 15,00 euros

3 (trois) Casquettes Bi-Matière : Originale avec ses empiècements en suédine camel (100 % polyester) et sa sérigraphie côté exclusive Canada Corp, cette casquette taillée dans une solide toile sergée (100 % coton) est l'accessoire incontournable de la saison ! Avec sa large visière et sa coupe 6 pans bien emboîtante, elle vous protégera efficacement du soleil et des intempéries. Confortable et pratique, elle est dotée d'œillets d'aération brodés ton sur ton et s'ajuste grâce à sa patte de réglage arrière scratchée. Lavage en machine à 30°. Coloris : marine, camel - Taille unique - Réf. : V1004 13 - Prix TTC unitaire : 15,00 euros

3 (trois) Montres Gousset Wild Eagle : Entièrement ciselée, cette montre gousset rappelle celle que portaient les pionniers. Son couvercle finement gravé allie deux emblèmes des Etats-Unis : le drapeau américain et le pygargue. Un bel objet de collection, livré avec sa chaîne et son crochet de fixation. A exposer chez soi ou à porter ! Mouvement à quartz 3 aiguilles, pile fournie. Coloris : métal vieilli - Diam : 4,7 cm env. - Réf : V2024 00 - Prix TTC unitaire : 29,90 euros

3 (trois) Sacs à dos Rocky Travel : Léger et multipoche, ce sac à dos en solide toile de coton vous permettra d'emporter avec vous tout ce qui vous est nécessaire. Il possède un grand compartiment central avec poche intérieure zippée et poche téléphone plus 2 poches extérieures zippées (devant et sur le rabat). Triple système de fermeture : cordon coulissé dans des œillets en métal plus sangles réglables plus 1 bouton pression. Dos et bretelles rembourrés de mousse pour vous assurer un confort optimal. Bas renforcé par empiècement en faux cuir. Anse et lanières en gros grain. Toile 100 % coton. Rembourrage mousse 100 % polyester. Dim. : 44 x 24 x 16 cm – contenance 30L. Coloris : bleu - Taille unique - Réf. : V1033 00 - Prix TTC unitaire : 29,90 euros

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi d'une dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si un lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

De même, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des annulations, grèves et toutes circonstances intervenant au sein des services de la Poste et d'une manière générale de leurs prestataires et/ou fournisseurs qui pourraient provoquer la perte des dotations, leur modification ou le retard de leur acheminement aux gagnants.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Le participant est informé que la vente ou l'échange de son lot sont strictement interdits.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de l'utilisation des lots. La marque Atlas For Men est une marque déposée et enregistrée appartenant à la Société atlasformen et est protégée par le droit des marques. Toute utilisation de la marque Atlas For Men sans l'accord préalable de la Société Atlasformen est interdite. Toutes les marques ou noms de produits cités au sein de ce règlement et plus globalement dans le cadre du Jeu sont des marques déposées protégées.

## **Article 6 : Jeu gratuit sans obligation d'achat**

Les frais éventuels de connexion nécessaires à la participation au « **Le Grand Jeu de Pâques !** » seront remboursés pour un montant forfaitaire de 0.20 € par connexion, correspondant aux frais de communication occasionnés lors de la participation dans la limite d'un remboursement par participant (même nom, même adresse postale et/ou électronique) et dans la limite de 5 connexions.

La demande, adressée exclusivement par courrier à Atlas For Men – « **Le Grand Jeu de Pâques !** » - 87 - 89 rue la Boétie - 75008 PARIS (frais d'affranchissements remboursés au tarif lent lettre en vigueur (20g) sur simple demande), doit s'accompagner des nom, prénom, adresse postale et adresse électronique du participant, d'une photocopie de sa carte d'identité, d'un RIB, des dates et heures de ses connexions et d'une photocopie de la facture détaillée de son fournisseur d'accès internet.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une

connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au « **Le Grand Jeu de Pâques !** » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement
- du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre du Jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://www.facebook.com/Atlasformen> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du « **Le Grand Jeu de Pâques !** » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom, et sous une seule adresse postale et / ou électronique. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu s'adresser à la Société Organisatrice du Jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La Société Organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de la nature de celui-ci, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toute modification apportée au présent règlement fera l'objet d'un avenant déposé chez un huissier.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu « **Le Grand Jeu de Pâques !** » toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur.

De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée

comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

## **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est scellé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Fradin, Huissier de justice, 1 quai Jules Courmont 69002 LYON. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice du Jeu à l'adresse suivante : Atlas For Men – « **Le Grand Jeu de Pâques !** »- 87 – 89 rue la Boétie -75008 PARIS. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande envoyée à la même adresse.

Le règlement du Jeu sera disponible sur internet sur le site <https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/ref=ts&fref=ts>

Les Instants Gagnants sont également scellé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Fradin, Huissier de justice, 1 quai Jules Courmont 69002 LYON et seront consultable sur demande dès le Jeu terminé.

## **Article 9 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom et prénom, adresse postale et électronique). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des lots. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société Organisatrice et à celui de ses partenaires. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Pour exercer ce droit, les joueurs pourront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Atlas For Men – **Le Grand Jeu de Pâques !** »- 87 – 89 rue la Boétie -75008 PARIS ou contacter Atlas For Men par téléphone.

## **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Atlas For Men – « **Le Grand Jeu de Pâques !** »- 87 – 89 rue la Boétie -75008 PARIS, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au sein du présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis auprès du tribunal compétent.